



Les enjeux de la Traçabilité ! Exemple des Raies et Requins en Normandie

Colloque Ethic Océan / GHR - 10 février 2025
Arnauld MANNER - Directeur Normandie Fraicheur Mer (NFM)



1

2^{ème} région de pêche maritime française !



600 km littoral / + 20 ports / 6 Criées



~600 Bateaux
de pêche artisanale

20 % captures



~70 000 T
de pêche artisanale



2

1^{ère} région engagée / Qualité - Durabilité !



2002 - 2009 - 2015
Coquille St-Jacques
de Normandie

2011
Homard
du Cotentin

2015
Hareng Manche-Est
Mer du Nord

2017 - 2019
Bulot de la Baie
de Granville

2025 ?
Coquille St-Jacques
de Baie de Seine

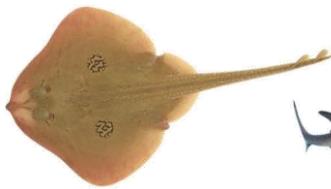
2026 ?
Raie bouclée
Manche-Est

* : Certificat suspendu fin 2024 / impact changement climatique

3



Les enjeux de la Traçabilité ! Exemple des Raies et Requins en Normandie



4

Les Raies et Requins en Normandie

5 % captures

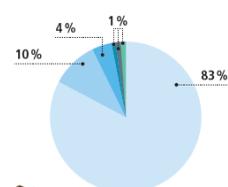


1/3 captures

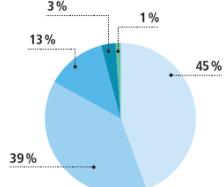


Raies : ~1 250 T/an

Requins : ~3 350 T/an



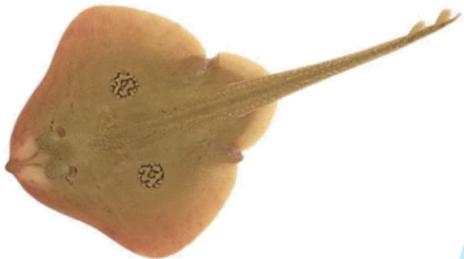
- Raie bouclée 83%
- Raie lisse 10%
- Raie brunette 4%
- Raie douce 1%
- Raie méele 1%
- Raie fleurie 0%
- Autres espèces 1%



- Émissole tachetée 45%
- Petite roussette 39%
- Grande roussette 13%
- Requin-há 3%
- Autres espèces 1%



2009 - 1^{er} alerte / Enjeux traçabilité Interdiction de pêche / Raie brunette !



Nom officiel
Nom local

Raie brunette
Raie fleur(ie)

← confusion →

Raie Fleurie
Raie japonaise



1^{er} enjeu - Identification des espèces

- ▶ Elaboration de Grilles d'identification
- ▶ Changements codifications en criée
- ▶ Formations / pêcheurs & agents criées
- ▶ Audits / suivis réguliers en criées

Nom commun	RAIE BOUCLÉE	RAIE BRUNETTE	RAIE DOUCE	RAIE FLEURIE	RAIE LISSE	RAIE MÉLÉE
Nom scientifique	Raja clavata	Raja erinacea	Raja montagui	Leurostomus xanthurus	Raja brachyura	Raja mesostellata
Noms locaux	Raie grise	Raie brune, can bleu	Raie blanche	Raie bleue, raie épineuse	Raie blanche	Raie verte, can vert
Code FAO	RJC	RJL	RJM	RJN	RJS	RJE
Taille (cm)	45 cm	78 cm	45 cm	45 cm	45 cm	45 cm
Poids (kg)	1,5 cm / 10-12 kg	100 cm / 6-7 kg	80 cm / 5-6 kg	72 cm / 5-6 kg	125 cm / 15-20 kg	90 cm / 6-7 kg
Photo						
Caractéristiques	Taches sombres et claires sur la queue et présence de grosses épines recouvertes sur le dos et le ventre.	Des bandes de bandes sombres plus ou moins continues et de taches blanches.	Nombreux points noirs (plus ou moins gros) n'atteignant pas le bord des ailes.	Présence sur chaque aile d'une tache arrondie dont le centre et le tour sont de couleur différente (pour jeunes).	Des microscopiques recouvrement de nombreux points noirs (plus ou moins petits) jusqu'au bord des ailes.	Lignes claires plus ou moins parallèles aux bords des ailes.



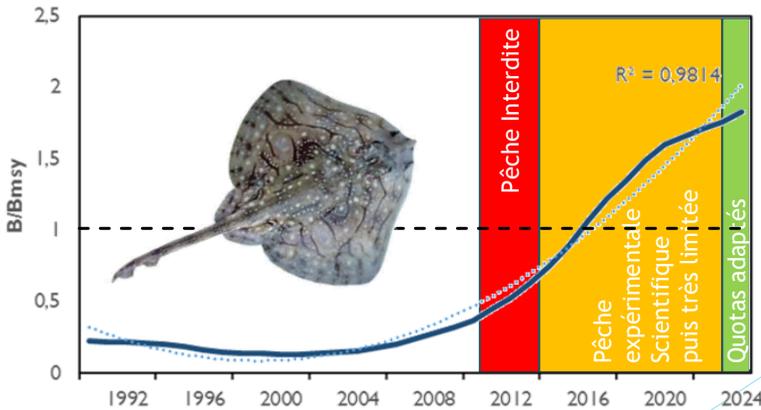
Nom commun	AIGUILLAT	ÉMISSOLE TACHETÉE	REQUIN HÂ	GRANDE ROUSSETTE	PETITE ROUSSETTE
Nom scientifique	Squalus acanthias	Megastoma aotearoa	Galeorhinus galeus	Sphyrna tiburo	Sphyrna tiburo
Noms locaux	Chien de mer, Chien à dard, Chien péquet	Émissole, Morille, Moustelle, Vis	HL Chien de mer	Biche, Bichon (jeune)	Roussette, Chien-bro, Habbiche
Code FAO	DGS	SDS	GAG	SYT	SYC
Taille/Poids (mer capot)	500 g 80-120 cm 150 cm (max)	Aucune 100-130 cm 140 cm (max)	Aucune 100-150 cm 200 cm (max)	500 g 80-120 cm 170 cm (max)	500 g 50-70 cm 100 cm (max)
Photo					
Caractéristiques	NE PAS CONFONDRE Forte épine devant chaque dorsale. Absence de nageoire anale.	NE PAS CONFONDRE 2 ^{ème} dorsale plus développée que l'anale. Nombreux points blancs sur le dos (moins pour 20 à 30% des adultes).	PÊCHE INTERDITE A LA PALANGRE 2 ^{ème} dorsale et l'anale de taille quasi identique et symétrique. Lobe inférieur de la caudale développé.	NE PAS CONFONDRE Dos marqué par de nombreuses grosses taches foncées. Les valves nales n'atteignent pas la bouche et sont bien séparées.	NE PAS CONFONDRE Dos marqué par de très nombreuses petites taches foncées. Les valves nales atteignent la bouche et se rejoignent.



7

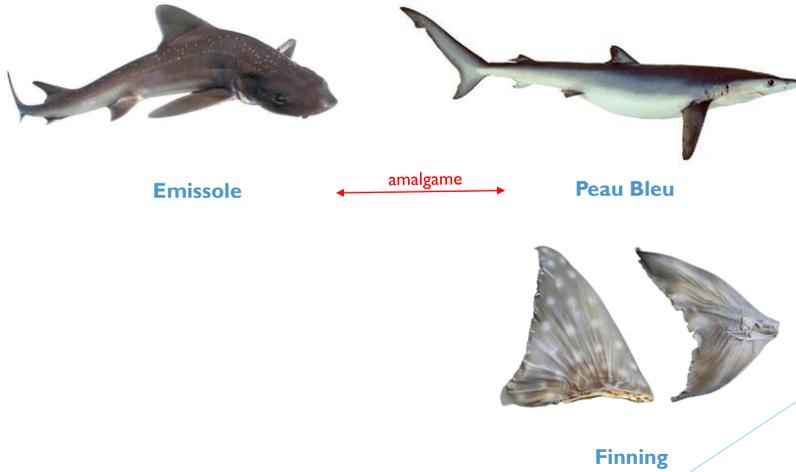
Retour / le cas de la Raie brunette 14 ans d'efforts et d'attente / pêcheurs !

Evolution de l'indice d'abondance (biomasse)

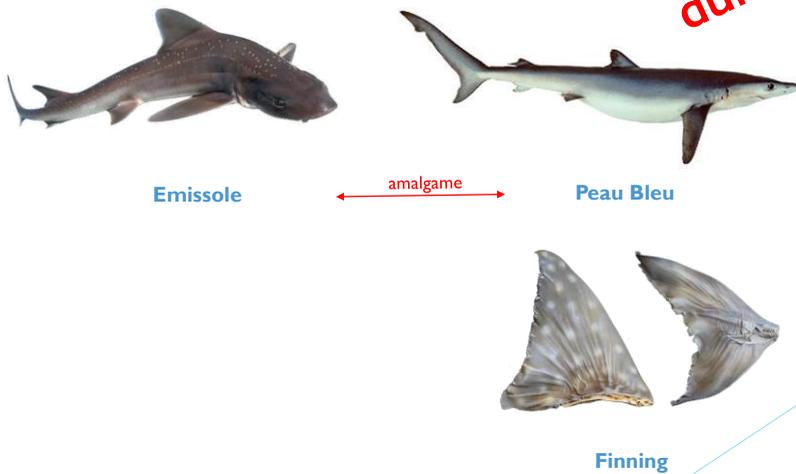


8

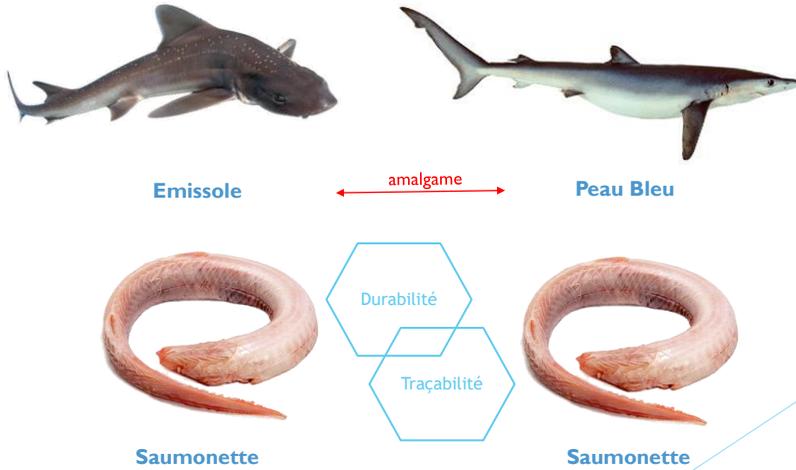
2018 - 2^{ème} alerte / Enjeux traçabilité Interdiction de vente / Emissole !



2018 - 2^{ème} alerte / Enjeux **traçabilité** Interdiction de vente / Emissole !



2018 - 2^{ème} alerte / Enjeux traçabilité Interdiction de vente / Emissole !



Multiplication des alertes / Familles d'espèces sensibles !

Le Point

Actualité > Société

Requin-renard au supermarché : interdit à la pêche, vendu en promo

L'ONG Sea Shepherd s'est insurgée contre la commercialisation de poissons protégés au magasin Intermarché d'Argelès-sur-Mer...
Par Le Point.fr

Modifié le 30/03/2019 à 08:09 - Publié le 30/03/2019 à 21:31 | Le Point.fr

Val-de-Marne : le requin-renard protégé finit au rayon poissonnerie d'un supermarché
L'ONG Sea Shepherd France est montée au créneau après le signalement d'un balaisant. L'enquête l'a retiré de ses rayons à Vitry-sur-Seine dans la foulée, plâtrant une « erreur ».

Du requin en supermarché : les révélations inquiétantes du journaliste Hugo Clément

© 10802, le 30 juin 2020, modifié à 14h36, le 30 juin 2020

AA



Le journaliste Hugo Clément était invité lundi dans "Culture médias" sur Europe 1. © CapSine d'Ocean Europe

LONGITUDE 181
La Voix de l'Océan

Campagne Nationale
« PAS DE REQUINS
DANS MON ASSIETTE »

Restaurants & Poissonneries

2^{ème} enjeu - Durabilité des espèces

- ▶ Non-recommandations de pêche / espèces
- ▶ Guide Raies et Requins en Manche



LES 14 ESPÈCES DE RAIES ET REQUINS NON RECOMMANDÉES À LA PÊCHE PAR L'OPN OU INTERDITES DE PÊCHE PAR L'UE EN NORMANDIE

RAIE RECTANGULAIRE <i>Dasyatis pastinaca</i> Pêche non recommandée Débarquages recommandés 0 tonnes	RAIE CHABRON <i>Leucoraja fullonica</i> Pêche non recommandée Débarquages recommandés 0,2 tonnes	RENAUD DE MER <i>Alopias vulpinus</i> Pêche non recommandée Débarquages recommandés 3,5 tonnes
POCHETAU NOIR <i>Dipturus squatinus</i> Pêche non recommandée Débarquages recommandés 20 kg	RAIE CIRCULAIRE <i>Leucoraja circularis</i> Pêche non recommandée Débarquages recommandés 0 tonnes	PEAU BLEUE <i>Prionace glauca</i> Pêche non recommandée Débarquages recommandés 91 kg
POCHETAU DE NORVÈGE <i>Dipturus mediodentatus</i> Pêche non recommandée en zone 7a. Pêche interdite en zone 7d Débarquages recommandés 0 tonnes	RAIE RADÉE <i>Amblyraja radiata</i> Pêche non recommandée en zone 7a Pêche interdite en zone 7d Débarquages recommandés 0 tonnes	Les volumes des espèces non recommandées à la pêche par l'OPN, sont en baisse par rapport à la situation de 2018. Cela peut être dû à différents facteurs incluant la meilleure identification des espèces par les pêcheurs (moins d'erreurs de classifications...).
POCHETAU GRIS (PETIT / GRAND) <i>Dipturus laevis</i> <i>Dipturus intermedius</i> Pêche interdite	RAIE MÊLÉE <i>Raja microocellata</i> Pêche interdite en zone 7a	REQUIN PELÉRIE <i>Cetorhinus maximus</i> Pêche interdite
REQUIN TAUPE <i>Lamna nasus</i> Pêche interdite	RAIE BLANCHE <i>Alopiurus alba</i> Pêche interdite	ANGÉ DE MER <i>Sphyrna tiburo</i> Pêche interdite



13

RAIES ET REQUINS EN MANCHE

Les 11 principales espèces de Normandie

Raies et requins, des espèces très sensibles au regard des enjeux environnementaux. Bien s'informer pour mieux consommer !



RAIE DOUCE <i>Raja montagui</i> (RUM) Nombreux gros points noirs et atteignant pas le bord des ailes	RAIE FLEURIE <i>Leucoraja naevus</i> (RNF) Une tache arrondie sur chacune des ailes	RAIE LISSE <i>Raja brachyura</i> (RNL) Nombreux petits points noirs atteignant le bord des ailes	RAIE MÊLÉE <i>Raja microocellata</i> (RME) Lignes claires plus ou moins parallèles au bord des ailes
--	---	--	--

AIGUILLAT COMMUN <i>Squalus acanthias</i> (SQS) Nageoires dorsales avec une épine devant et nageoire anale absente	EMISSOLE TACHETÉE <i>Mustelus ventriosus</i> (ESQ) Nombreux petits points blancs sur le dos
GRANDE ROUSSETTE <i>Scyllorhinus stellatus</i> (SY7) Nombreux gros points foncés sur le dos	PETITE ROUSSETTE <i>Scyllorhinus canaliculatus</i> (SYO) Nombreux petits points foncés sur le dos
REQUIN HA <i>Galeorhinus galeus</i> (GAG) Lobe inférieur de la queue assez développé	Indicateurs de durabilité % parmi les raies / requins pêchés en Normandie ME = Manche-Est MO = Manche-Ouest



14

Courrier collectif porté / CNPMMEM Evolution des dénominations de vente DGCCRF



Paris, le 19 octobre 2024

Madame LACOURIE Sarah
DGCCRF
39 boulevard Vincent Auriol
75700 PARIS Cedex 13

Réf. : OJNPLG/PDe-11/2024

Objet : Modification des dénominations de vente des races et espèces

Madame la Directrice Générale,

Le règlement communautaire en matière de commercialisation des espèces, (règlement (UE) n° 1379/2013), prévoit la mention de la dénomination de vente de l'espèce et de son nom scientifique du niveau à l'ordre. La liste des dénominations communautaires prévoit que les appellations géographiques « race » ou « sésu de race » et « sésu » peuvent s'appliquer comme dénomination de vente officielle pour 38 espèces de races et 14 espèces de races présentes sous la forme d'abats ou parties. Cette situation s'est plus à la hauteur des enjeux actuels concernant l'amélioration des consommations, la gestion des stocks et la commercialisation des races et espèces.

La difficulté de l'identification des espèces de races et espèces peuvent justifier les dénominations géographiques telles que « sésu » et « sésu » auparavant. Toutefois, de nombreuses démarches ont été mises en place par les structures professionnelles, les centres français et les centres publics depuis plusieurs années pour améliorer l'identification de ces espèces. Il est donc regrettable que les espèces de races et espèces présentes dans les dénominations communautaires ne soient pas identifiées. Ces dénominations géographiques participent au maintien d'une certaine confiance auprès des grossistes et consommateurs et contribuent au renforcement d'espèces aux caractéristiques biologiques et aux origines variées.

Il s'agit ainsi une problématique de détermination invariable de la filière commerciale et du consommateur, face à la situation prévalant de l'état des grands sésus, aux images diffusées de « sésu » et de sa forme d'une part et le manque de précision des espèces volatiles. Cette situation participe à fragiliser commercialement nos espèces de races et espèces les plus abondantes de nos eaux (raie bouclée, mer broutée, sésu blanc, sésu doré, sésu rouille, sésu tacheté, sésu commun...) et qui présentent pourtant des évolutions de stock plutôt favorables.

Par le présent, nous vous sollicitons donc pour une révision de la liste des dénominations officielles de vente des races et espèces, excluant tout analogue possible entre les espèces. Les mentions complètes sont importantes à indiquer sur les produits, par exemple, « sésu de race blanche », au lieu de « sésu blanc ».

Nous sommes conscients que la demande de révision de la liste des dénominations officielles de vente des races et espèces nécessite votre validation ainsi qu'un délai de mise en application. De ce fait, l'assemblée des organisations professionnelles cogestionnaires de ce secteur vous propose l'agenda suivant :

- Mise en application au 1er janvier 2025
- Période de contrôle à vocation pédagogique, d'un an à compter de la mise en application

COMITÉ NATIONAL DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS
Aix, 1412 2 rue de la Gare Nord et de la place maritime - 06171 3700013010000 - Code NAF 9412 Z
100 avenue de Normandie - 91111 Evry - Tél. 01 61 10 10 10 - www.comite-national-pem.fr

Ces délais permettront en outre aux entreprises d'adapter leurs systèmes de traçabilité des produits et leurs systèmes informatiques de vente. Nous ne pouvons donc que vous inciter à favoriser ces investissements utiles pour la filière.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur le sujet et sa mise en œuvre, ou apporter tout complément d'informations utiles à notre requête.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de notre sincère considération.

Le Président,
Olivier LE NEZET

Signataires :



1^{ère} région engagée / Qualité - Durabilité !



2002 - 2009 - 2015
Coquille St-Jacques
de Normandie

2011
Homard
du Cotentin

2015
Hareng Manche-Est
Mer du Nord

2017 - 2019
Bulot de la Baie
de Granville

2025 ?
Coquille St-Jacques
de Baie de Seine

2026 ?
Raie bouclée
Manche-Est

* : Certificat suspendu fin 2024 / impact changement climatique

4^{ème} Enjeu - Durabilité des espèces Projet d'amélioration de Pêche (FIP)

- ▶ Raie Bouclée en Manche-Est
Chalut / Filet / Senne

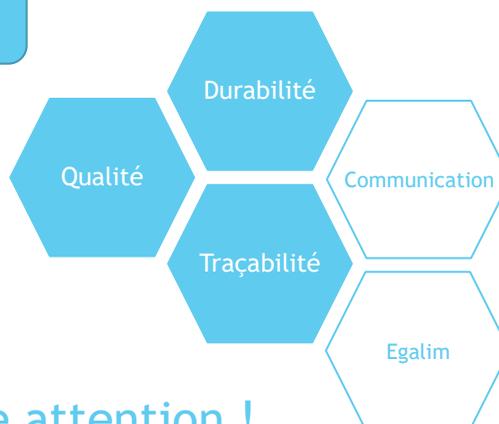
▶ Plan d'Actions

1. Passage en catégorie 1
2. TAC Mono-spécifique
3. Données améliorées sur les activités de pêche
4. Minimisation effet Senne-danoise / Rouget-Barbet
5. Minimisation des effets des engins / EMV
6. Plan d'aménagement spécifique
7. Tracabilité
8. Communication



<https://www.normandiefraicheurmer.fr/c-est-qui-nfm/actualites/123-lancement-d-un-fip-raie-bouclée-en-manche-est.html>

19



Merci pour votre attention !



20